



**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LUDRES**

SERVICE : SERVICES TECHNIQUES

SÉANCE DU : 29 juin 2026

DÉLIBÉRATION N° : 4

RAPPORTEUR : M. Xavier DUSSAULX

**OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES - ATTRIBUTION DU MARCHÉ
D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE GENIE CLIMATIQUE DES BATIMENTS
COMMUNAUX**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code de la Commande Publique (CCP),

Vu la délibération n°21 du 30 mars 2026 portant constitution d'un groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Ludres relatif à l'exploitation des installations de génie climatique des bâtiments communaux,

Une procédure d'appel d'offres européen relatif à l'exploitation des installations de génie climatique des bâtiments communaux de la ville et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Ludres a été lancé le 8 mai 2026, conformément aux articles L. 2124-2, R. 2124-2° et R.2161-2 à R.2126-5 du CCP. La réception des offres était fixée au 10 juin 2026 à 16h00.

L'avis de consultation a été envoyé aux différents organismes de publication le 7 mai 2026, à savoir :

- le Journal Officiel de l'Union Européenne, publié le 8 mai 2026 ;
- le Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics, publié le 8 mai 2026 ;
- la plateforme XMarchés, mis en ligne le 8 mai 2026.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le lundi 15 juin à 11h00 afin d'attribuer le marché. Au terme de la présentation du rapport d'analyse, la CAO a attribué ce marché à la société DALKIA (offre variante) pour un montant total de 285 471,04 € HT par an, soit 342 565,25 € TTC par an sur la durée totale du marché (8 ans), réparti comme suit :

	P1	P2	P3	P3R	Total annuel HT
LUDRES	194 827,11 €	45 937,57 €	12 899,90 €	31 806,46 €	285 471,04 €

P1 : fourniture de combustible

P2 : entretien, maintenance, conduite des installations

P3 : gros entretien et renouvellement des matériels

P3R : travaux d'améliorations techniques.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal :

- de prendre connaissance de la décision de la CAO attribuant le marché relatif à l'exploitation des installations de génie climatique des bâtiments communaux du CCAS et de la Ville de Ludres à la société DALKIA (offre variante) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à notifier et signer le marché ainsi que tous documents et tout avenant nécessaires à sa bonne exécution, conformément au Code de la Commande Publique.

Les crédits sont prévus au budget 2026 et le seront aux suivants.

Adopté à l'unanimité

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal : M. Marian VIGNOT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENT(E)S :

M. William LOMBARD, Mme Sophie MERCIER, M. Xavier DUSSAULX, Mme Magali RAÏK, Mme Sandrine GUERBER, M. Didier GOIRAND, Mme Dominique BERNIER, M. Cyprien GARRIGUES, Mme Stéphanie LIIRI, M. Benoît PICARD, M. Arnaud KREMER, Mme Eliane GERARDIN, Mme Mireille HINZELIN, M. Marian VIGNOT, Mme Sandrine LAVAL, Mme Zohra BOULAHJAR, M. Bruno POIRSON, Mme Sylvie RAOUL, Mme Christine NAEGELLEN-LINEL, M. Romain CORBIER, M. Cyril MAZAUD, Mme Corinne MUNTZ, M. Jean-Pierre ORIOL, Mme Angélique NOIZETTE.

AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Rémi NOËL à M. William LOMBARD,
Mme Adeline CORGIATTI à M. Didier GOIRAND,
M. Patrick PECHINE à Mme Sophie MERCIER,
M. Pierre-Louis FREVILLE à M. Marian VIGNOT.

ETAIT EXCUSE :

M. Nicolas MARCHAL.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément au Code de justice administrative.

NOTA - Le Maire certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon la réglementation en vigueur et que la convocation du Conseil avait été faite le 23 juin 2026.

Fait et délibéré à LUDRES
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme
Le Maire



M. William LOMBARD